

---

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 29 MAI 2017 - 18h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	LAVERRIERE C,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

**Membre représenté** DE SMEDT M par CRASTES P-J,

**Membres absents** PECORINI J-L, MARX C

**Invités** JP Perron, cabinet Eneos  
D Gaucherand, Directeur d'InnoVales

## Points traités

### I - Information/débat

1. Point démarche TEPCV
2. Résultats de l'étude de faisabilité projet d'installation de panneaux photovoltaïques, TEPCV (présentation par le bureau d'études). *Sont conviés les membres de la commission environnement*
3. Démarche énergie citoyenne - InnoVales

### IV - Délibérations

1. Finances : attribution de subventions de fonctionnement 2017
2. Finances : décision modificative budget général
3. Finances : décision modificative budget annexe Tram
4. Finances : décision modificative budget régie eau
5. Finances : décision modificative budget régie assainissement
6. Déchets : convention entre la CCG et ses communes membres pour l'achat des conteneurs de tri sélectif
7. Déchets : attribution du marché de gardiennage des déchetteries
8. Déchets : attribution du marché enrobés déchetterie de Neydens
9. Habitat : avenant convention DORÉMI
10. Economie : convention Annemasse Agglo/CCG - Coordination dispositif Cité des Métiers

Le Président ouvre la séance.

Madame Agnès Cuzin est désignée secrétaire de séance.

## I - Information/débat

### 1. Point démarche TEPCV

*Rappel des principales étapes :*

- 27 juillet 2016 : signature de la convention par la Ministre Ségolène Royal validant l'obtention de 500 000 € de subventions sur les projets prêts à partir ciblés ensemble.
- Acomptes de 40% reçus par toutes les collectivités
- 19 décembre 2016 : envoi de l'avenant n° 1 à la convention TEPCV
- 13 février 2017 : le ministère nous informe que le dossier CCG bénéficiera de 395 506 € au lieu des 1 495 000 € de subventions demandées.
- 24 février 2017 : lettre de demande de révision de la décision concernant notre dossier
- 18 avril 2017 : signature de l'avenant n°2, le ministère nous octroie 300 000 € de plus pour les actions d'éclairage public conduite par le SYANE, soit 695 506 € de subventions totales

*Projets listés pour 500 000 € sur 2 ans*

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL					
DEPENSES		RECETTES			
Natures des dépenses	Montant (€HT)	Programme TEPCV		Autofinancement	
		Montant (€HT)	%	Montant (€HT)	%
Action 1 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	160 000	100 000	62	60 000	38
Actions 2 à 6 : Rénovation énergétique de bâtiments communaux	3 783 940	250 000	6,6	3 533 940	93,4
Action 7 : Plantations de haies	125 000	100 000	80	25 000	20
Action 8 à 11 : Achat de véhicules électriques	137 645	50 000	36,3	36 241	63,7
<b>TOTAL €HT</b>	<b>4 206 585</b>	<b>500 000</b>	<b>11,9</b>	<b>3 706 585</b>	<b>88,1</b>

*Projets listés dans les avenants 1 et 2 pour 3 ans*

DEPENSES		RECETTES			
Natures des dépenses	Montant (€HT)	Programme TEPCV		Autofinancement	
		Montant (€HT)	%	Montant (€HT)	%

Action 1 : travaux de rénovation et d'optimisation de l'éclairage public	1 105 823	300 000	27	805 823	73
Action 4 : Développement du réseau cyclable : travaux d'aménagement de la ViaRhona	669 000	334 500	50	334 500	50
Action 5 : Achat véhicule électrique - Viry	22 000	5 000	23	17 000	77
Action 3 : Programme de préservation des vergers de hautes tiges et saules têtards du Salève	108 123	34 599	32	73 524	68
Action 8 : Programme de préservation des vergers de hautes tiges et saules têtards du Vuache	66 896	21 407	32	45 489	68
<b>TOTAL €HT</b>	<b>1 971 842</b>	<b>695 506</b>	<b>35</b>	<b>1 276 336</b>	<b>65</b>

R Villet précise que concernant l'éclairage public, il sera possible de récupérer les certificats d'économie d'énergie qui bénéficieront d'une valorisation accrue car ils s'inscrivent dans une démarche TEPCV.

## 2. Résultats de l'étude de faisabilité projet d'installation de panneaux photovoltaïques, TEPCV

R Villet indique que le dispositif TEPCV permet de percevoir des aides financières pour la réalisation de toitures solaires par pose de panneaux photovoltaïques. Aussi, la CCG a décidé de procéder à la réalisation d'une étude pour connaître les bâtiments qu'il pourrait être opportun d'équiper en panneaux. L'étude porte sur les bâtiments de la déchetterie de Neydens, d'Athéna et d'Héra, ainsi que sur le gymnase de Valleiry.

### *Rappel de la mission*

Démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte et le climat : aide pour installations photovoltaïques pour autoconsommation seulement.

### *Photovoltaïque : principe de fonctionnement*

Transformation de la lumière du soleil en électricité grâce à la capacité de matériaux type semi-conducteurs comme le silicium. Les panneaux sont recyclables à 90 %.

Trois possibilités : revente totale de la production, autoconsommation avec revente de surplus, autoconsommation totale.

Concernant l'autoconsommation, deux possibilités existent : seul le producteur consomme sa production ou bien la production est consommée par le producteur et le surplus est cédé à d'autres consommateurs (en aval d'un même point de transformation).

### *Sites envisagés*

\*déchetterie de Neydens : autoconsommation exclusive. Utilisation la journée pour la climatisation ou le chauffage.

Investissement hors subventions	Puissance du système	Surface utilisée	Conso annuelle couverte par PV
26 000 €	20 kWc	150 m <sup>2</sup>	60% 2800 €/an

R Villet précise qu'une subvention de 10 000 € pourrait être attendue pour ce projet, ce qui conduirait à un coût net pour la collectivité de 16 000 €.

G Roguet souhaite savoir comment sera employée l'électricité produite durant le week-end et qui ne sera pas utilisée par la CCG.

JP Perron répond qu'elle sera injectée dans le réseau à titre gratuit car le bâtiment ne se situe pas à proximité d'un autre qui pourrait en bénéficier. De plus, le principe étudié est l'autoconsommation exclusive et non la revente à un tiers.

\*Athéna et Héra : copropriété ; même poste de transformation ; grande surface de toit.

Solutions	Invest. Hors sub. Hors autres bénéficiaires	Conso annuelle CCG couverte par PV		Conso annuelle autres bénéficiaires couverte par PV
		Athéna	Héra	
0/autoconsommation exclusive	110 000 € HT	5500 € HT/an	2500 € HT/an	0
1/+20% de budget sur 0/	132 000 € HT	5500 € HT/an	3700 € HT/an	670 € HT/an
2/Athéna exclusif et Héra collectif 150 Wc/m <sup>2</sup>	166 000 € HT	5500 € HT/an	4700 € HT/an	2200 € HT/an
3/Athéna exclusif et Héra collectif 215Wc/m <sup>2</sup>	242 000 € HT	5500 € HT/an	5200 € HT /an	4400 € HT/an

E Rosay souhaite connaître le temps de retour sur investissement.

R Villet répond que ce point fera l'objet d'une présentation spécifique lors d'un prochain Bureau, et ce afin de déterminer le niveau d'engagement de la CCG dans la démarche. Plusieurs scénarios seront présentés à cette occasion.

E Rosay demande si une présentation technique des panneaux sera réalisée.

JP Perron répond par l'affirmative.

Il ajoute que l'étude se base sur l'emploi de matériel européen.

MH Dubois précise que la copropriété Athéna est plutôt favorable à ce projet et devrait l'entériner lors de sa prochaine assemblée.

\*gymnase de Valleiry : Albert Fol et le centre sportif ; même poste de transformation ; grande surface de toit.

Solutions	Invest.	Conso annuelle CCG couverte par PV	Conso annuelle Albert Fol et centre sportif couverte par PV
0/autoconsommation exclusive	52 000 €	4320 € HT/an	0
1/+20% de budget sur 0/	62 000 €	4752 € HT/an	1000 € HT/an
2/couverture totale avec panneaux de 150 Wc/m <sup>2</sup>	88 000 €	5400 € HT/an	2800 € HT/an
3/couverture totale avec panneaux de 215Wc/m <sup>2</sup>	163 000 €	2940 € HT/an	5600 € HT/an

F Mugnier indique que la commune est favorable pour travailler de manière conjointe sur ce projet.

G Etallaz souhaite savoir pourquoi l'étude n'a pas porté sur l'espace omnisports à Collonges.

R Villet répond que de prime abord le toit ne présente pas les caractéristiques nécessaires pour accueillir des panneaux mais cette possibilité peut être retravaillée.

G Etallaz souhaite connaître la durée de garantie du matériel, ainsi que sa durée d'amortissement.

R Villet indique que le niveau de production est garanti à 80 % sur 20 ans.

JP Perron ajoute que la durée de 20 ans est minimum et il est espéré qu'elle soit plus longue. Il faudra également compter sur le fait qu'une maintenance régulière sera à prévoir afin de garantir le matériel le plus longtemps possible.

G Roguet souhaite savoir si la pose de panneaux photovoltaïques peut conduire à un risque d'incendie aggravé.

JP Perron indique que la principale problématique concerne les risques de fuite avec la pose des panneaux intégrés à la toiture. Dans le cas de la CCG cette problématique n'a pas lieu d'être puisqu'il s'agit de toits terrasse.

R Villet ajoute que de nouvelles prescriptions imposent l'emploi de matériaux sous les panneaux qui résistent à la chaleur.

Il souligne que ce projet permettra d'avoir un réel retour sur investissement tout en contribuant au respect de l'environnement.

PJ Crastes indique que la commission émettra un avis puis le Bureau se positionnera le 26 juin prochain.

### **3. Démarche énergie citoyenne - InnoVales**

R Villet précise qu'InnoVales a été mandaté par le Pôle Métropolitain pour travailler sur les centrales villageoises. Ce concept est nouveau et n'a pour l'instant pas été développé en Haute-Savoie.

D Gaucherand indique que cette mission est financée par le Pôle Métropolitain et ne demande pas une participation financière directe de la collectivité. Il s'agit de travailler sur un concept amenant les citoyens à participer à un projet d'envergure, à le financer et éventuellement à le gérer.

#### *Présentation des activités d'InnoVales*

\*accompagnement des projets des entrepreneurs locaux : incubateur ID Cube

\*animation des filières locales et sensibilisation aux activités économiques de proximité

\*accompagnement au changement

#### *Filière rénovation énergétique*

\*salon Réhabitat

\*plateforme Régénéro

\*Dorémi

Il est proposé de lancer un projet de production d'énergies renouvelables financé et cogéré par les citoyens.

Il s'agirait d'un projet local de développement (production/consommation) d'énergies renouvelables associant citoyens, collectivités et entreprises.

Caractéristiques : gouvernance partagée, financement local, projet économique local, projet écologique.

Ce projet peut concerner toutes les formes d'énergie renouvelable : méthanisation, éolien, hydraulique, solaire.

Planning :

- Avril 2017 : groupe pilote

- Mai-juin 2017 : contenu, réseaux, communication

- 29-30 septembre 2017 : événement de lancement

- Décembre 2017 : association de préfiguration

*Un exemple : centrale villageoise du plateau de la Leysse - Parc naturel régional des Bauges*

2 communes, 7 toits équipés. Création d'une SAS (77 actionnaires). 430 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Investissement de 200 000 € TTC.

Rencontre organisée le 16 juin 2017.

PJ Crastes souligne que cette initiative fait suite au constat que le marché est figé. Aussi, pour développer le photovoltaïque, soit on s'en remet au marché, soit les collectivités investissent fortement, soit l'on donne les moyens juridiques aux citoyens pour investir.

Il ajoute que la collectivité ne s'engage pas financièrement dans le projet mais apporte un accompagnement. Ce projet pourrait être testé sur l'Ecoparc du Genevois. Il serait alors nécessaire de prévoir dans les baux à construction qui seront mis en place l'occupation du toit par un tiers investisseur.

D Gaucherand précise l'intérêt d'avoir quelques élus moteurs qui aient de la disponibilité pour s'investir dans le projet car plusieurs réunions seront organisées consécutivement à la visite du 16 juin prochain.

X Pin souhaite savoir si le projet portera uniquement sur le photovoltaïque ou si la méthanisation peut en faire l'objet.

D Gaucherand indique qu'il s'agit de travailler sur la participation des citoyens du territoire sur des projets locaux.

X Pin note que certains agriculteurs ont manifesté leur intérêt sur la méthanisation et seraient peut-être les premiers à être intéressés.

## II - Compte-rendu des commissions

Néant.

## III - Approbation compte-rendu du Bureau des 10 et 24 avril 2017

Les comptes-rendus des séances des 10 et 24 avril 2017 sont approuvés à l'unanimité.

## IV - Délibérations

### 1. Finances : attribution de subventions de fonctionnement 2017

La Communauté de Communes subventionne, conformément à ses statuts, les associations, les lycées et collèges, ainsi que d'autres organismes dont le champ d'action et d'intervention présente un intérêt communautaire.

Chaque commission thématique a procédé à l'instruction des demandes dans son domaine de délégation.

Les demandes ne relevant pas de commission spécifique ont été traitées par le Comité de Présidence.

Le montant des subventions inscrit au budget primitif 2017 s'élève à 182 233 €.

Les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2017 sont les suivantes :

<b>SPORT</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION EQUIPEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Club de foot du Genevois	5 600	5 600	5 000
ASJ 74 – Vitam Run	2 500	2 000	1 700
MJC du Vuache	2 000	2 000	1 800
Vélo club de Saint-Julien	3 000	3 000	2 700
AS Présentation de Marie	3 000	2 900	2 600
Tennis Club	3 500	3 500	3 100
Terres d'Horizon	100		0
<b>Total sport</b>	<b>19 700</b>	<b>19 000</b>	<b>16 900</b>

<b>ACTIONS EDUCATIVES COLLEGES ET LYCEES</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMITE PRESIDENCE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Collège Jean-Jacques ROUSSEAU	4 400	600	600
Collège Arthur RIMBAUD	3 130	600	600
Lycée Madame de Staël	0	0	0
Lycée Saint Vincent	0	0	0
MFR de Vulbens	2 000	0	0

<b>Total collèges et lycées (actions éducatives)</b>	<b>9 530</b>	<b>1 200</b>	<b>1 200</b>
--	--------------	--------------	--------------

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES COLLEGES ET LYCEES</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION EQUIPEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Collège Jean-Jacques ROUSSEAU	2 467.07	1 725	1 725
Collège JJ ROUSSEAU- champ.France gymnastique	Pas de somme précisée		500
Collège Arthur RIMBAUD	2 500	2 500	2 500
Collège Arthur RIMBAUD- Via Alpina	1 270		0
Lycée Mme de Staël	1 700	1 700	1 700
La Présentation de Marie	2 500	1 975	1 975
MFR de Vulbens	1 000	1 000	1 000
<b>Total A.S. collèges et lycées</b>	<b>11 437.07</b>	<b>8 900</b>	<b>9 400</b>

<b>CULTURE</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMITE PRESIDENCE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Comité de jumelage	4 000	0	0
MJC de St Julien	1 800	1 232.50	1 232.50
MJC du Vuache	1 550	1 279	1 279
<b>Total culture</b>	<b>7 350</b>	<b>2 511.50</b>	<b>2 511.50</b>

<b>SOCIAL</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION SOCIALE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Mission Locale	63 855.13	63 855.13	63 855.13
Alfaa	1 000	1 000	1 000
AVIJ 74 (VIA 74)	9 500	9 500	9 500
Université populaire	500	500	500
Le temps partagé	7 000	3 000	3 000
<b>Total Social</b>	<b>81 855.13</b>	<b>77 855.13</b>	<b>77 855.13</b>

<b>ECONOMIE - TOURISME</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION ECONOMIE- TOURISME</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
ESI	10 000	10 000	10 000
Initiative Genevois (GHSI)	6 000	6 000	6 000
Office du Tourisme	8 000	8 000	8 000
Stalwart Community	3 000	0	0

Forum ESS- Association les Rencontres du Mont Blanc	8 350	8 350	8 350
<b>Total économie - tourisme</b>	<b>35 350</b>	<b>32 350</b>	<b>32 350</b>

<b>AMENAGEMENT - LOGEMENT</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMMISSION AMENAGEMENT - LOGEMENT</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Habitat et humanisme	19 500	19 500	19 500
Mission locale	5 000	5 000	5 000
Alfaa3a	11 764.80	11 764.80	11 764.80
<b>Total aménagement - logement</b>	<b>36 264.80</b>	<b>36 264.80</b>	<b>36 264.80</b>

<b>DIVERS</b>			
	<b>DEMANDE</b>	<b>AVIS COMITE PRESIDENCE</b>	<b>PROPOSITION AU BUREAU</b>
Amicale des Ombelles	Pas de somme précisée	0	0
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 300	1 150	1 150
Mutame	2 223	0	0
Safe Mountain	1 000	0	0
Club cœur et santé du Genevois – association de cardiologie des Alpes	1 540	1 540	1 540
Haute Savoie associations	8 000	0	0
Prioriterre	6 453	0	0
<b>Total divers</b>	<b>21 516</b>	<b>2 690</b>	<b>2 690</b>

<b>RECAPITULATIF</b>	<b>TOTAL DEMANDES</b>	<b>TOTAL AVIS COMMISSION/COMITE DE PRESIDENCE</b>	<b>TOTAL PROPOSITIONS AU BUREAU</b>
	<b>223 003</b>	<b>180 771.43</b>	<b>179 171.43</b>

Dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2017, le Bureau décide l'attribution de subventions pour l'année 2017, telles que présentées ci-dessus.

- Adopté à l'unanimité -

PJ Crastes précise que concernant les actions éducatives des collèges et lycées, il peut s'agir de conventionner avec les établissements de manière pluriannuelle pour fixer les critères d'attribution des subventions ainsi qu'un montant annuel, avec un bilan des actions menées tous les 3 ans.

## 2. Finances : décision modificative budget général

Une erreur d'inscription du résultat reporté en fonctionnement doit être corrigée pour un montant de 100,24 €.

L'achat de conteneurs semi-enterrés et enterrés des communes doit désormais être réalisé par la CCG afin de toucher la subvention du SIFEAGE. Cette opération est neutre car les montants des conteneurs achetés sont intégralement reversés par la commune à la CCG et la subvention associée est intégralement reversée à la commune par la CCG. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 0,00 € en fonctionnement et 0,00 € en investissement.



Le Bureau décide de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT					
		Dépenses		Recettes	
Article- opération/chapitre- fonction	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Article- opération/chapitre- fonction		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
13241-13-812	Communes membres du GFP				56 000,00 €
13241-13-812	Autres				36 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	92 000,00 €
458103	Opération pour compte de tiers OM	92 000,00 €			
458203	Opération pour compte de tiers OM			92 000,00 €	
Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée		92 000,00 €	0,00 €	92 000,00 €	0,00 €
2182-400-812	Matériel de transport		92 000,00 €		
Opération 400 - Ordures ménagères		0,00 €	92 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		92 000,00 €	92 000,00 €	92 000,00 €	92 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €		0,00 €	

FONCTIONNEMENT					
Article- opération/chapitre- fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
002	Résultat de fonctionnement reporté				100,24 €
<b>Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,24 €</b>
7711-77-252	Dédits et pénalités perçus			100,24 €	
<b>Chapitre 77 – Produits exceptionnels</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,24 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,24 €</b>	<b>100,24 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

- Adopté à l'unanimité -

### 3. Finances : décision modificative budget annexe Tram

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement afin de régulariser une écriture d'avance. Cette écriture est équilibrée en dépense et en recette.

En conséquence, le Bureau décide de procéder aux modifications de crédits suivantes en section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
Article- chapitre	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
2315-23	Travaux en cours	1 600,00 €			
238-23	Avances versées			1 600,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>		<b>1 600,00 €</b>	
2315-041	Travaux en cours	1 600,00 €			
238-041	Avances versées			1 600,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>		<b>1 600,00 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>3 200,00 €</b>		<b>3 200,00 €</b>	

- Adopté à l'unanimité -

#### 4. Finances : décision modificative budget régie eau

Une erreur d'inscription du résultat reporté en investissement doit être corrigée pour un montant de 193.46 €.

Il convient également de régulariser une écriture d'ordre budgétaire (intégration d'avance) en section d'investissement et d'ajouter 10.00 € pour les amortissements 2017. Enfin afin de régulariser une mauvaise imputation budgétaire des échéances des prêts du SMDEA, le Trésor public nous demande de procéder à une régularisation.

Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 0,00 € en section d'exploitation et à 561 785,86 € en section d'investissement.

En conséquence, le Bureau décide d'approuver :

- les ouvertures de crédits suivantes en section d'exploitation et d'investissement :

EXPLOITATION					
Article-chapitre-opération	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6811-042	Dotation aux amortissements	10,00 €			
023	Virement à la section d'investissement		10,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>		
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

INVESTISSEMENT					
Article-chapitre-opération	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		193,46 €		
021	Virement de la section d'exploitation				10,00 €
1641-16	Emprunt en euros				193,46 €
1641-041	Emprunts en euros			554 894,32 €	
1681-041	Autres Emprunts	534 839,67 €			
1687-041	Autres dettes	20 054,65 €			
2315-041	Travaux en cours	7 085,00 €			
238-041	Avances versées			7 085,00 €	
281531-042	Amortissement réseaux d'adduction d'eau			10,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>561 979,32 €</b>	<b>193,46 €</b>	<b>561 989,32 €</b>	<b>203,46 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>561 785,86 €</b>		<b>561 785,86 €</b>	

- Adopté à l'unanimité -

#### 5. Finances : décision modificative budget régie assainissement

Il convient d'ajouter 8 000.00 € pour régulariser les dotations aux amortissements 2017 et 14 275.00 € pour des reprises de subvention sous-évaluées.

Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 14 275,00 € en section d'exploitation et à 14 275,00 € en section d'investissement.

En conséquence, le Bureau décide d'approuver les ouvertures de crédits suivantes en section d'exploitation et d'investissement :

EXPLOITATION					
Article-	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution

chapitre- opération		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
6811-042	Dotation aux amortissements	8 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	6 275,00 €			
777-042	Quote-part des subventions d'investissement transféré au compte de résultat			14 275,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>14 275,00 €</b>		<b>14 275,00 €</b>	
	<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>14 275,00 €</b>	<b>14 275,00 €</b>	

INVESTISSEMENT					
Article- chapitre- opération	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
021	Virement de la section d'exploitation			6 275 ,00 €	
281531-042	Amortissement réseaux d'adduction d'eau			8 000,00 €	
13915-040	Subventions d'équipement	14 275,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>14 275,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 275,00 €</b>	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>14 275,00 €</b>	<b>14 275,00 €</b>	

- Adopté à l'unanimité -

## 6. Déchets : convention entre la CCG et ses communes membres pour l'achat des conteneurs de tri sélectif

La CCG est compétente en matière de tri des déchets. Elle a délégué cette compétence au SIFEFAGE qui installe à cette fin des conteneurs aériens. Si les communes souhaitent installer des conteneurs enterrés ou semi-enterrés ou si elles souhaitent un nombre de conteneurs supérieur au taux défini par le SIFEFAGE, cette dépense est à leur charge. Le SIFEFAGE subventionne les communes pour l'achat de conteneurs de tri sélectif enterrés ou semi-enterrés (*et/ou l'achat de conteneurs dépassant le nombre défini pour chaque commune*) selon certains critères.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIFEFAGE attribuait une subvention, sous conditions, directement aux communes de son territoire pour l'achat de conteneurs de tri sélectif.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette subvention potentielle du SIFEFAGE est versée uniquement aux établissements publics de coopération intercommunale, ceux-ci devant justifier de l'achat des conteneurs de tri sélectif.

La convention, a pour objet d'autoriser la CCG à acheter des conteneurs de tri sélectif et à percevoir la subvention du SIFEFAGE pour le compte des communes.

La CCG refacturera aux communes le coût réel des conteneurs de tri sélectif et reversera l'intégralité des subventions du SIFEFAGE, le cas échéant.

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe d'acheter, pour le compte des communes, des conteneurs de tri sélectif et de percevoir, pour le compte de ces dernières, la subvention du SIFEFAGE,
- d'approuver la convention fixant les modalités d'achat des conteneurs de tri sélectif par la CCG pour le compte des communes telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

## **7. Déchets : attribution du marché de gardiennage des déchetteries**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les articles 27, 34, 78 et 80,

Vu la délibération n°20170424\_cc\_adm57 du Conseil communautaire, en date du 24 avril 2017, relative aux délégations de pouvoirs au Bureau communautaire,

Vu l'analyse des offres présentée en séance,

Des prestations de gardiennage, surveillance et de sécurité sont réalisées sur l'ensemble des déchetteries de la Communauté de Communes du Genevois afin de surveiller l'accès aux locaux, de prévenir et de contrôler toute action suspecte et de contribuer ainsi à la sécurité des sites.

Une consultation a été lancée, par avis envoyé le 22 février 2017, au BOAMP et sur le profil d'acheteur de la CCG, selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360. La date limite de réception des offres était fixée le 22 mars 2017 à 12h00.

Il s'agit d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande avec un montant maximum annuel fixé à 60 000 € H.T. La durée de cet accord est de 1 an renouvelable 2 fois 1 an par reconduction expresse.

10 plis sont parvenus dans les délais.

Il est précisé que les offres des sociétés PARFAIT SECURITE PRIVE et SAVOIE SECURITE PRIVEE sont déclarées irrégulières pour absence de mémoire technique lors de la remise de leurs offres.

L'analyse des offres a été présentée, pour avis, à la Commission Achats, en date du 24 avril 2017.

La Commission propose de retenir l'offre de la société EUROPROTECT, économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation, selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif de 31 576,00 € HT.

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- de retenir l'offre de la société EUROPROTECT, économiquement la plus avantageuse, selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires ;
  - d'autoriser le Président à signer le marché et toutes pièces annexes s'y rapportant et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité -

## **8. Déchets : attribution du marché enrobés déchetterie de Neydens**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les articles 27, 34, 78 et 80,

Vu la délibération n°20170424\_cc\_adm57 du Conseil communautaire, en date du 24 avril 2017, relative aux délégations de pouvoirs au Bureau communautaire,

Les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Neydens sont en cours. Des travaux de revêtements bitumineux avaient été prévus dans les prestations du lot n°2 du marché «Réhabilitation de la déchetterie de Neydens». Ces travaux se limitaient à de la réfection de tranchée après la création de réseaux secs et humides indispensables au fonctionnement des nouveaux bâtiments.

Dans le cadre de l'exécution du lot n°2 du marché de réhabilitation de la déchetterie, en vue d'uniformiser le revêtement bitumineux sur l'ensemble de la déchetterie, il a été décidé de lancer un marché distinct intitulé « Mise aux normes et travaux annexes à la déchetterie de Neydens - Revêtements bitumineux ».

Pour ce faire, une consultation a été lancée, par avis envoyé le 27 avril 2017, au BOAMP et sur le profil d'acheteur de la CCG, selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360. La date limite de réception des offres était fixée le 19 mai 2017 à 12h00.

3 plis sont parvenus dans les délais.

L'analyse des offres, réalisée par le bureau d'études UGUET, a été présentée, pour avis, à la Commission Achats, réunie le lundi 29 mai 2017. La Commission a émis un avis favorable pour retenir l'offre de la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SNC, économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation, pour un montant estimatif 148 355,00 € H.T..

Le Bureau communautaire décide de retenir l'offre de la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SNC, économiquement la plus avantageuse, selon les prix unitaires fixés au bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif de 148 355,00 € H.T. et d'autoriser le Président à signer ledit marché ainsi que toute pièce annexe.

- Adopté à l'unanimité -

## **9. Habitat : avenant convention DORéMI**

Vu les statuts de la Communauté de communes du Genevois,

Vu la délibération n°20170123\_b\_hab01 du Bureau communautaire, en date du 23 janvier 2017, approuvant la convention pour la mise en œuvre du dispositif DORéMI sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois ;

Vu la convention pour la mise en œuvre du dispositif DORéMI sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois conclue avec l'association InnoVales le 9 février 2017 ;

La Plateforme Locale de Rénovation Energétique (PLRE) dite « REGENERO » est ouverte au public depuis le mois de mars 2017 sur les territoires de la Communauté de communes du Genevois, Annemasse Agglomération et la Communauté de communes du Pays Bellegardien (CCPB).

En vertu de la délibération n°20170123\_b\_hab01 du Bureau communautaire, en date du 23 janvier 2017 et de la convention du 9 février 2017 conclue avec l'association InnoVales, la CCG s'est engagée à mettre en place le dispositif DORéMI sur son territoire, permettant ainsi d'accompagner les propriétaires de maisons individuelles en BBC rénovation.

Ce dispositif devait être expérimenté pendant une durée de 3 ans à compter de la date de signature de la convention.

Toutefois, la Communauté de communes souhaite que le dispositif débute à compter de 1<sup>er</sup> juin 2017 au lieu de la date de signature de la convention.

Pour ce faire, il est proposé de conclure un avenant n°1 à la convention ayant pour objet la modification précitée.

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'association InnoVales pour la mise en œuvre du dispositif DORéMI sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois et ayant pour objet de modifier la date de démarrage du dispositif ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tous les actes et toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

## **10. Economie : convention Annemasse Agglo/CCG - Coordination dispositif Cité des Métiers**

Dans le cadre du projet d'agglomération, afin de répondre aux enjeux du territoire en matière d'emploi-formation, les acteurs français et suisses se sont accordés sur l'intérêt du développement du concept de Cité des Métiers pour structurer le partenariat transfrontalier. L'objectif de cet outil est de permettre la convergence des acteurs et de faciliter l'identification de l'offre de service par le public.

Le concept de Cité des Métiers repose sur un label qui en premier lieu, s'est développé en France, mais qui est aujourd'hui international. Il est donc facilement identifiable de part et d'autre de la frontière. En tant que plateforme multi-partenariale fonctionnant sur la base d'une mise à disposition des personnels de structures d'Accueil, Information et Orientation (AIO), les structures Cité des Métiers sont des lieux de partage et de valorisation des compétences spécifiques des différents réseaux partenaires. Elles sont au service de tous les habitants d'un territoire quel que soit leur âge, leur situation ou encore leur statut.

La Cité des Métiers de Genève existe depuis 2008. Les différents échanges entre les responsables de la Cité des Métiers de Genève et ceux du projet de Cité des Métiers du genevois français ont conduit à choisir de travailler directement à partir de la Cité des Métiers du genevois français en élargissant son périmètre d'action à celui du Grand Genève. Cette structuration présente différents avantages : elle permet d'avoir une vision globale de l'offre à l'échelle du Grand Genève, donne une meilleure visibilité à la structure et enfin, limite les risques de concurrence entre des Cité des Métiers qui seraient trop proches les unes des autres.

Ainsi, il a été décidé que la Cité des Métiers de Genève, qui possède le label «Cité des Métiers», serait en charge de la coordination du projet à l'échelle du Grand Genève et que le centre Associé d'Annemasse, ouvert depuis 2013 sous maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo (AA), serait en charge de la coordination à l'échelle de l'ARC. Le but de ce projet est de parvenir à un maillage du territoire, en développant des points relais de la Cité des Métiers répartis sur l'ensemble du territoire du Grand Genève.

La coordination à l'échelle de l'ARC, effectuée par Annemasse Agglomération est financée par l'ARC à hauteur de 60 000 €. Le point relais de Saint Julien, rattaché au Centre associé d'Annemasse (porté par Annemasse Agglomération) bénéficie des services assurés par son Centre associé à savoir : animation du centre, participation à l'agenda de la Cité des Métiers et à la création des supports de communication.

Une partie de ces services bénéficiant à la Communauté de Communes du Genevois dans le cadre de son Point Relais de la Cité des Métiers établi à Saint-Julien-en-Genevois, il est nécessaire de passer une convention avec Annemasse Agglomération afin de définir les modalités de répartition de cette coordination.

Une convention avait déjà été signée entre les deux EPCI précédemment. Les résultats étant satisfaisants tant au niveau partenarial que des services offerts à la population, il est proposé de renouveler cette convention.

Annemasse Agglomération en tant que maître d'ouvrage du Centre associé d'Annemasse a souhaité déléguer à un prestataire la gestion quotidienne du Centre associé, ainsi que la coordination du réseau sur le territoire de l'ARC, au moyen d'une procédure de marché public. Dans le cadre de ce marché public, Annemasse Agglo estime que le nombre de jours consacrés à la gestion du Point relais de Saint-Julien-en-Genevois représente, pour l'année 2017, 18 jours de travail, soit un montant estimé à 12 749 €.

Le Bureau approuve la convention avec Annemasse Agglomération concernant le financement des services destinés au Point Relais de Saint-Julien, pour l'année 2017, pour un montant de 12 749 €, et autorise le Président à signer la convention et toute pièce annexe.

- Adopté à l'unanimité -

## **V - Divers**

### **1. Compteurs Linky**

PJ Crastes indique qu'Enedis va débiter, dans le cadre de son programme national, le déploiement des compteurs Linky au niveau de la Haute-Savoie. Un mail sera adressé aux communes ainsi qu'une communication type à l'attention de la population.

Calendrier du déploiement :

\*Viry/St Julien/Collonges/Bossey : 2017

\*Neydens/Valleiry/Dingy/Feigères/Presilly/Archamps : 2018

\*les autres communes : 2021

Des permanences seront organisées pour expliquer le déploiement. Enedis prendra contact avec les communes pour une mise à disposition de locaux pour les permanences.

### **2. Qualité de l'eau**

PJ Crastes explique que la nappe du genevois côté suisse a fait l'objet d'une pollution au perchlorate. Cette substance n'était pas recherchée jusqu'à présent et a fait son apparition lors de tests menés par Genève. Elle est utilisée dans la fabrication des explosifs, peut également se trouver dans les nitrates utilisés dans l'agriculture ou aux carrières du Salève. Les taux sont faibles dans toute la vallée et beaucoup plus élevés sur Genève. Des campagnes d'investigations sont menées mais n'apportent pas de réponse probante à cette pollution. Il semblerait que le perchlorate ait toujours été présent dans les puits concernés.

### **3. Natation scolaire**

PJ Crastes indique que toutes les écoles effectueront l'apprentissage de la natation scolaire à Vitam pour la rentrée 2017, sauf Collonges. Une réunion aura lieu en juin pour établir le planning. Feigères et Bossey réintègrent le dispositif et Collonges le quitte. Il conviendra également de faire le point sur les créneaux non utilisés par Collonges lors de la dernière période de l'année scolaire 2016-2017 et leur prise en charge financière.

### **4. Matailly**

La phase de mise en service a été engagée. Sont parallèlement définies les conditions de réception de l'ouvrage afin de garantir la responsabilité décennale des entreprises.

R Villet constate que de nouvelles fouilles ont été faites à Bellosy. Il demande si des fuites perdurent.

PJ Crastes répond qu'il s'agit probablement des travaux de raccordement nécessaires pour la mise en service.

## 5. Gens du voyage

PJ Crastes indique que suite à la réunion avec le Procureur et à la manifestation d'hier, il semble nécessaire d'engager des actions. Il propose en ce sens :

\*d'adresser un courrier, signé a minima des Présidents d'EPCI du territoire du SIGETA, aux Ministres de l'Intérieur et de la Justice pour faire évoluer la législation. Même si ce type d'initiative s'est soldé par un échec par le passé, il semble néanmoins nécessaire de réessayer et sensibiliser les élus nationaux de la majorité. Sera laissée aux soins des sénateurs la formalisation de leur soutien à cette démarche.

C Etchart note que C Pellevat a approuvé le texte rédigé par JC Carle et amendé.

\*gestion du groupe jusqu'à l'ouverture de l'aire de Reignier fin juin : il est actuellement stationné à Viry, à proximité de l'entreprise Japocas.

\*fournir aux communes un modèle de descriptif de signalement au Département sur la situation sanitaire et la scolarisation des enfants. Cette démarche vaut reconnaissance de la sédentarisation des groupes.

\*travailler sur le sujet des patentes avec la Suisse.

\*travailler sur la question des aires à prévoir dans le cadre du futur schéma d'accueil des gens du voyage, actuellement en cours de révision.

Il apparaît qu'il n'existe qu'en Haute-Savoie une aire de 4 hectares par arrondissement. Le SIGETA propose, pour le futur schéma, de prévoir 2 aires fixes de 4 hectares sur toute la Haute-Savoie et non 1 par arrondissement. Il conviendrait également de trouver 2 terrains de 1 hectare, un sur le secteur CCG/Semine/Cruseilles, l'autre sur Annemasse Agglo/Reignier, qui puissent constituer une aire de grand passage pour les petits groupes mais qui pourrait également servir lorsqu'une situation est tendue avec des arrivées massives sur un territoire. Il conviendrait également d'augmenter le nombre de places dans les aires d'accueil, et passer de 32 à 42 places.

G Roguet craint que l'augmentation de la capacité d'accueil règle le problème temporairement et que d'ici quelques années les mêmes difficultés réapparaissent. De même, l'Etat doit s'engager à ne pas demander aux collectivités de fournir de nouveaux terrains d'ici quelques temps.

A Vielliard observe que la mise à disposition d'aires fixes implique que les groupes entretiennent les lieux occupés, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent pour tous.

E Rosay souligne que la principale problématique actuelle est le fait que le groupe se déplace continuellement ce qui crée d'importants dégâts sur les terres agricoles.

PJ Crastes indique qu'il convient d'identifier un terrain qui puisse accueillir les groupes mais la loi doit également évoluer pour obliger les gens du voyage à s'y rendre.

F Mugnier note également la nécessité que les services sociaux aillent à la rencontre de ces populations, notamment au niveau des enfants et de leur situation sanitaire.

F Budan souligne l'intérêt d'entamer des démarches mais craint qu'elles ne soient infructueuses. Pour exemple, le texte de JC Carle n'a pas été mis à l'ordre du jour du Sénat. Il existe vraisemblablement des blocages. Cette situation mobilise peu de sénateurs et relève de l'anecdote pour la majorité.

C Etchart note que plusieurs sénateurs défendent ardemment le dossier.

F Mugnier note que l'action menée la veille par les élus et les agriculteurs a été majoritairement comprise. Il ne s'agit pas de remettre en cause un mode de vie mais de trouver des solutions pour vivre ensemble.

R Villet observe qu'il semble inévitable de prévoir la création d'une aire d'un hectare pour accueillir ces groupes.



X Pin partage le désarroi des élus et de la population et souhaite que la situation change. Il s'interroge sur les priorités à donner à un groupe plutôt qu'à un autre pour s'installer et sur la manière d'obliger les groupes à s'y rendre.

PJ Crastes rappelle que la compétence gens du voyage est exercée par le SIGETA.

C Laverrière souligne que le groupe qui pose actuellement des difficultés comprend 185 caravanes, réparties entre la CCG, Arve et Salève et le Pays de Gex. Il n'existe aucun moyen actuel pour obliger les groupes à se rendre sur une aire d'accueil.

A Bonaventure observe que les élus rencontrent des difficultés avec un groupe en particulier et il convient de ne pas faire l'amalgame avec la communauté dans son ensemble.

PJ Crastes souligne que les élus devront montrer leur détermination à trouver des solutions lors de la révision du schéma.

C Etchart rappelle qu'il avait été décidé de faire une aire tournante pour l'accueil des grands voyageurs car il n'avait pas été possible de déterminer un terrain fixe pour l'ensemble du territoire du SIGETA.

A Bonaventure ajoute qu'il existait également la volonté de partager cette charge.

A Vielliard souligne que la question d'une aire tournante ou fixe se posera lors du prochain schéma. L'aire tournante coûte cher en termes d'aménagement mais la fixe génère également un amortissement lourd. Il faudra comparer ces deux possibilités pour prendre une décision.

## **6. Petites douanes**

Point abordé lors de la prochaine séance.

## **7. Départ de J Toccanier**

PJ Crastes remercie J Toccanier pour le travail effectué au sein de la CCG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 06 juin 2017.

Vu par le Président